

RESCCUE

CRÉATION ET GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

MESSAGES CLÉS

- ✓ La mise en place et la gestion des aires protégées ont fait partie de la stratégie du projet RESCCUE pour renforcer la gestion intégrée des zones côtières et la résilience au changement climatique.
- ✓ Le projet a permis la création de deux nouvelles aires protégées terrestres et marines aux Fidji et en Nouvelle-Calédonie, totalisant plus de 1 300 km².
- ✓ RESCCUE a renforcé la gestion de plusieurs dizaines d'aires protégées à différentes échelles (provinciales, locales) et avec différents statuts (réglementaire et communautaire) sur l'ensemble de ses sites pilotes. Le projet a également contribué à la mise en réseau de 13 aires protégées dans le Grand Sud de la Nouvelle-Calédonie.
- ✓ Le projet a étudié six types de mécanismes de financement des aires protégées. Deux ont été mis en œuvre : le fonds de conservation de Nord Efate au Vanuatu, qui finance la gestion des aires marines gérées localement, et l'accord de conservation marine pour le parc marin de Vatu-i-Ra aux Fidji.



GRAND SUD, NOUVELLE-CALÉDONIE

©CPS

POURQUOI SOUTENIR LES AIRES PROTÉGÉES¹ DANS RESCCUE ?

Rappel des objectifs du projet

L'objectif global du projet RESCCUE était de contribuer à accroître la résilience des États et Territoires insulaires océaniques (ETIO). A cette fin le projet a promu l'adaptation au changement climatique par la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), en faisant notamment appel à l'analyse économique et à divers mécanismes économiques et financiers.



KADAVU, Fidji

©CPS

Parallèlement à cet objectif global à l'échelle régionale, des objectifs spécifiques concernaient les différents sites pilotes :

- élaborer et mettre en œuvre des outils de planification de la gestion intégrée des zones côtières ;
- renforcer le recours à l'analyse économique pour la gestion intégrée des zones côtières ;
- garantir la viabilité économique et financière de la gestion intégrée des zones côtières ;
- faciliter le partage des enseignements, la diffusion de l'information et la transposition de l'expérience acquise sur les sites pilotes.

La mise en place et la gestion d'aires protégées ont compté parmi les interventions stratégiques clés du projet RESCCUE pour atteindre ces objectifs.

¹ Nous reprenons ici la définition d'une aire protégée par l'UICN comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». Cette définition englobe donc différentes appellations telles que parc national/provincial/régional, réserve naturelle, zone de conservation communautaire, aire gérée localement etc.

Les aires protégées au sein de la GIZC

Les principaux problèmes traités dans le cadre de la GIZC sont liés aux impacts des activités humaines sur l'environnement côtier et aux impacts des activités humaines entre elles avec l'environnement côtier comme lien physique. Or, les aires protégées sont un outil central pour limiter et mieux gérer ces impacts. Elles permettent en effet d'articuler la protection de la biodiversité et des écosystèmes avec le maintien d'activités économiques durables, à travers un meilleur encadrement de ces dernières et la gestion des conflits d'usages.



NORD EFATE, VANUATU

©CPS

Les aires protégées pour renforcer la résilience au changement climatique

Les aires protégées font également partie intégrante des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique. En protégeant les écosystèmes des pressions non climatiques (surexploitation des ressources naturelles, pollution, espèces exotiques envahissantes, destruction des habitats), les aires protégées contribuent à accroître leur résilience aux impacts du changement climatique, et par là-même celle des populations qui en dépendent économiquement, socialement et culturellement.



POUSSE DE PALETUVIER, NOUVELLE-CALÉDONIE

©CPS

Ces solutions fondées sur la nature ont fait l'objet d'une attention toute particulière dans RESCCUE pour plusieurs raisons : d'une part leurs conditions de mises en œuvres sont bien souvent connues et leur efficacité éprouvée, d'autre part elles présentent de nombreux co-bénéfices et sont « sans regret ». Elles sont en effet bénéfiques quel que soit le scénario climatique considéré – même si leur efficacité décroît pour les scénarios d'émission élevés.

QU'A APPORTÉ RESCCUE AUX AIRES PROTÉGÉES ?

Le soutien du projet aux aires protégées s'est décliné selon quatre axes : renforcement de la gestion d'aires protégées existantes, mise en réseau, création de nouvelles aires protégées et développement de mécanismes de financement.

Renforcement de la gestion des aires protégées



MOOREA, POLYNÉSIE FRANÇAISE

©CPS

En [Polynésie française](#), le projet a appuyé la révision du Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) de Moorea, outil du code de l'Aménagement visant à planifier les usages du milieu lagunaire, classé par ailleurs zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar. Le plan de gestion couvre 49 km² de récifs et de lagon. La proposition de PGEM révisé (texte juridique, cartes et document d'objectifs) a été approuvée en novembre 2017 par le comité d'Aménagement du territoire puis soumise à enquête publique du 25 février au 27 avril 2019 par le ministère du Logement et de l'aménagement du territoire.

En [province Sud de Nouvelle-Calédonie](#), le projet a réalisé à la demande de la direction de l'Environnement un [diagnostic écologique](#) des 13 aires protégées terrestres et côtières du Grand Sud, complété par [une évaluation](#) de leurs coûts de gestion et de leurs besoins de financement.

Aux [Fidji](#) et au [Vanuatu](#), le projet a renforcé la gestion des aires marines gérées localement, en collaboration avec les départements des Pêches.

Sur Nord Efate au Vanuatu, le projet a co-construit avec les communautés des outils pour évaluer et gérer elles-mêmes leurs ressources marines : une boîte à outils pour le suivi communautaire des ressources marines ([Community Marine Monitoring Toolkit](#)) et [un guide de gestion des zones tabou](#). Les aires tabou existantes ont également été cartographiées et leur périmètre revu, voire formalisé lorsque nécessaire.



SUIVI DES RESSOURCES MARINES DE NORD EFATE, VANUATU

©CPS

Sur les provinces de Ra et Kadavu aux Fidji, des formations à la gestion des aires protégées ont été conduites, dont deux ateliers pratiques à Kadavu consacrés au suivi biologique des ressources des aires marines gérées localement.

Enfin, sur la province de Ra, le projet a passé en revue [les avantages et les coûts associés](#) à la mise en place d'aires protégées communautaires sur les bassins versants, et a soutenu la gestion d'une réserve forestière communautaire située sur les hauts plateaux par des activités de reboisement du bassin versant.

Mise en réseau des aires protégées

L'inscription des aires protégées au sein de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés, au-delà de l'impératif d'une gestion individuelle efficace et équitable, est indispensable à l'atteinte de leurs objectifs de conservation.

C'est la raison pour laquelle en province Sud de Nouvelle-Calédonie, RESCCUE a développé une trame verte et bleue afin de caractériser et cartographier les connectivités et continuités écologiques, puis élaboré [une stratégie](#) permettant à la province de mettre en place un réseau d'aires protégées plus efficient d'un point de vue écologique d'ici à 2025 pour le Grand Sud et la Côte Oubliée.

Création de nouvelles aires protégées

La stratégie de mise en réseau des aires protégées a notamment permis à la province Sud de créer début 2019 un nouveau [parc provincial sur la Côte Oubliée](#), qui, avec 93 000 ha terrestres, 29 000 ha marins et 90 km de linéaire côtier, vient doubler la superficie des espaces protégés terrestres de la province.



PARC PROVINCIAL DE LA CÔTE OUBLIÉE, NOUVELLE-CALÉDONIE
SOURCE: GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, S.E.R.A.I.L., PROVINCE SUD

©PROVINCE SUD

Aux Fidji, RESCCUE a soutenu la création en mai 2018 [du plus vaste parc marin du pays à Vatu-i-Ra](#), en partenariat avec les populations locales, le secteur du tourisme et WCS (Wildlife Conservation Society). D'une surface de 110,5 km², il s'est vu doté [d'un plan de gestion](#) adopté par les populations locales, les autorités provinciales et nationales, et d'un mécanisme de financement dédié (voir ci-dessous).



VATU-I-RA, FIDJI

©CPS

Le projet a également permis la mise en place de trois zones tabu dulçaquicoles sur la province de Ra, et a entamé une série de concertations pour la mise en protection du mont Uluinabukelevu (ou mont Washington) à Kadavu.



ÉQUIPE D'ÉVALUATION RAPIDE DE LA BIODIVERSITÉ POUR LE PROJET ELMA, VANUATU

©CPS

Au Vanuatu enfin, RESCCUE a soutenu le projet de création d'une grande aire protégée terrestre au centre de l'île d'Efate (Efate Land Management Area – ELMA) par la province de Shefa, notamment via [une évaluation rapide de la biodiversité](#), qui a combiné inventaires scientifiques et mobilisation des connaissances traditionnelles. Le projet de création de ELMA suit toujours son cours en 2019.

Développement de mécanismes de financement des aires protégées

Parallèlement à tous ces efforts, le projet a étudié la faisabilité de [mécanismes de financement](#) pour ces aires protégées (notamment droits d'entrées, contributions touristiques, mécénat et paiements pour services environnementaux - PSE). Deux ont été mis en œuvre aux Fidji et à Vanuatu :

- [Un accord de conservation marine](#) visant à financer la gestion du parc marin de Vatu-i-Ra ainsi que des bourses d'études par un système de contributions touristiques volontaires générant 6,000-12,000 EUR par an, via un fonds fiduciaire créé localement ;
- Un [fonds de conservation sur Nord Efate](#), abondé par une contribution volontaire à hauteur de 10% du chiffre d'affaire des hébergements et activités touristiques communautaires, rapportant environ 9 000 EUR par an dont une partie sera dédiée à la gestion des zones tabou.

AUTEURS

Raphaël Billé et Jean-Baptiste Marre

ÉDITION

Mélanie Farman

©COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS) 2019